



BIOFONGICIDE

Clonostachys rosea souche J1446



PRESTOP®

Fongicide de Biocontrôle

Protégez vos cultures contre les maladies racinaires et les pourritures du feuillage

PRESTOP® est un traitement à base d'une haute concentration de *Clonostachys rosea* J1446, champignon filamenteux naturellement présent dans certains sols, qui colonise la surface des racines et des feuilles et limite ainsi le développement d'une grande variété de champignons pathogènes.



POUDRE MOUILLABLE

MODES D'ACTION

Clonostachys rosea J1446 présente plusieurs modes d'action :

▼ Croissance du mycélium de *C. rosea* J1446

1 **COMPÉTITION :**
prive les champignons pathogènes d'espace et de nourriture en colonisant rapidement la plante.



Grossissement x 61

2 **SAPROPHYTISME :**
Développement sur des tissus nécrosés et formation d'une barrière protectrice au niveau des voies d'entrée privilégiées par les champignons pathogènes.



3 **HYPERPARASITISME :**
dégradation des parois cellulaires des agents pathogènes par action enzymatique.



Hyphe de *Rhizoctonia*
Appressorium de *C. rosea* J1446

▲ *C. rosea* J1446 parasitant l'hyphe d'un champignon pathogène

BÉNÉFICES

- **Contre la fonte de semis et les maladies racinaires** causées par un complexe de champignons pathogènes du sol en cultures légumières, plantes aromatiques et ornementales.
- **Contre la pourriture grise** causée par *Botrytis cinerea* sur fraisier, tomate, concombre, poivron et cultures florales et plantes vertes.
- **Contre la pourriture noire** causée par *Didymella bryoniae* sur concombre.

AVANTAGES

- **Large spectre d'utilisation**
- **Faible risque de résistance :** modes d'action multiples
- **Persistance d'action :** 3 à 4 semaines sur le feuillage et 4 à 6 semaines dans le sol
- **Profil environnemental :**
 - sans classement toxicologique
 - utilisable en Agriculture Biologique et programmes 0 résidus.

USAGES

	CULTURE	CIBLE	DOSES	NB. APP. MAX.
TRAITEMENT DES PARTIES AERIENNES	Fraisier	Pourriture grise	0,60 g/m ²	3
	Tomate, concombre, poivron	<i>Didymella Botrytis</i>	0,25 à 1 g/m ²	6
	Cultures florales et plantes vertes	<i>Didymella Botrytis</i>	0,25 à 1 g/m ²	6
TRAITEMENT DU SOL	Plantes ornementales et cultures légumières	Fonte des semis	0,2 à 0,5 g/litre en incorporation au support ou 0,5 à 1 g/m ² en pulvérisation, trempage ou irrigation	2
		<i>Pythium</i>	0,2 à 0,25 g/plant par irrigation ou 5 à 10 g/m ² par trempage	4
	Plantes ornementales et légumes fruits	<i>Fusarium Phytophthora Rhizoctonia</i>	0,2 à 0,25 g/plant par irrigation ou 5 à 10 g/m ² par trempage	4
	Plantes aromatiques, crucifères et légumes feuilles	<i>Fusarium Phytophthora Rhizoctonia</i>	5 à 10 g/m ² par trempage	3

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne.

ZNT : respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau de 5 m pour les cultures basses, de 20 m pour les cultures d'une hauteur supérieure à 50 cm et de 50 m pour le traitement des arbres lorsque le produit fait l'objet de 6 applications.

Produit inscrit sur la liste des produits phytopharmaceutiques de Biocontrôle définie par la DGAL au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime.

CEPP : dispose d'une fiche action n°2017-026 "Lutter contre les champignons telluriques au moyen d'un produit de biocontrôle".

COMPATIBILITÉS

Pour tout mélange avec des produits phytopharmaceutiques, veuillez consulter votre distributeur.

CARACTÉRISTIQUES

- **INGRÉDIENT ACTIF** : *Clonostachys rosea* J1446 2.10⁸ UFC*/g
*UFC : unité formant colonie. Dénombre les micro-organismes vivants capables de se multiplier
- **FORMULATION** : poudre mouillable (WP)
- **CONDITIONNEMENT** : 1 kg
- **CONSERVATION** : 6 mois au frais et au sec à une température inférieure à 4 °C ou 4 semaines à température ambiante.
- **N° AMM** : 2120177
- **Utilisable en Agriculture Biologique**

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

	CULTURE	CONDUITE	CIBLE	MODE D'APPLICATION	DOSE	FRÉQUENCE
TRAITEMENT DES PARTIES AERIENNES	Tomate, concombre, poivron Cultures florales et plantes vertes	Sous abris	<i>Botrytis Didymella</i>	Pulvérisation foliaire	0,5% du volume de bouillie (3 à 5 kg/ha)	En préventif avant apparition des premiers symptômes, renouveler en fonction du niveau de pression
	Tomate, concombre, poivron	Sous abris	<i>Botrytis Didymella</i>	Pulvérisation sur plaie de taille	Solution à 2%	-
				Nébulisation à froid (pression < 8 bar)	Solution à 1% (min 20L)	A renouveler en fonction du niveau de pression
Plants de fraisier	-	Pourriture de cœur	Pulvérisation foliaire	0,5% du volume de bouillie (3 à 5 kg/ha)	Début de cycle	
TRAITEMENT DU SOL	Fraisier	Sous abris	Pourriture grise	Pulvérisation foliaire	0,5% du volume de bouillie (3 à 5 kg/ha)	Floraison. A intégrer dans le programme de lutte <i>Botrytis</i>
		Plein champ			5 kg/ha	
	Cultures légumières et plantes ornementales	Plein champ et sous abris	Maladies racinaires		Au sol, en plein	5 kg/ha en 1 application ou 3 kg/ha si renouvelé
				Au sol, localisé	3 kg/ha	
	Sous abris			Dans le support de culture	0,2 à 0,5 g/L (200 à 500 g/m ²)	-

Clonostachys rosea J1446 est un microorganisme pouvant vivre dans le sol et sur les parties aériennes pendant plusieurs semaines, protégeant la culture contre les agents pathogènes. Il est recommandé d'utiliser PRESTOP® en préventif avant apparition des premiers symptômes.

Détenteur de l'AMM : DANSTAR FERMENT A.G.

Poststrasse 30,
CH-6300 Zug
SUISSE

PRESTOP AMM N°2120177. Composition : 2.10⁸ UFC/g de *Clonostachys rosea* J1446. Formulation : WP (poudre mouillable). Classification du produit : sans classement – Contient *Clonostachys rosea* (anciennement *Gliocladium catenulatum*). Peut provoquer des réactions de sensibilisation – EUH401 : respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement – SP1 : ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes]. Produit de biocontrôle. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou consulter www.phytodata.com. Détenteur de l'AMM : DANSTAR FERMENT AG, Poststrasse 30, Zug CH-6300 Suisse.